

SEANCE DU 22 MARS 2021

Convocation, le 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux mars à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à huis clos dans la salle polyvalente sur convocation du maire.

PRESENTS : Mmes, Anne JORAM, Véronique LABICHE, Jennifer LAPIE Janine LETESSIER, Sandrine MICHEL et Andrée BARDONNET-SANSON
MM. Christian BEAUQUET, Michel BERTIN, Olivier LEBRUN Jack LELEGARD, Patrick NIOBEY et Didier QUESNEL

ABSENTS : Mme Cécile ETIENNE (procuration à M. Christian BEAUQUET)
M. Philippe LETENNEUR (procuration à M. Jack LELEGARD)
M. Thierry RACINE (procuration à M. Michel BERTIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian BEAUQUET

✓ **CCAS Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020** **Intégration des excédents de clôture dans budget communal**

Suite à la dissolution du CCAS en date du 31 décembre 2020, le Conseil Municipal va procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion du CCAS ; l'excédent de clôture sera intégré dans le budget communal.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif et le compte de gestion qui font ressortir

- *Un excédent de fonctionnement en 2020 de 937.19 € - excédent de clôture 2020 de 9 763.94 €*
- *Un excédent d'investissement en 2020 de 240.41 € - excédent de clôture 2020 de 28 237.40 €*

Les excédents de clôture, soit la somme de 38 001.34 €, seront intégrés dans le budget communal courant 2021.

✓ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020**

Monsieur LEBRUN, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2020 lequel est adopté, à l'unanimité, par l'assemblée de même que le compte de gestion du receveur municipal. Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 32 764.03 € et un déficit d'investissement de 38 750.97 €.

✓ **Taux des taxes locales**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide avec 7 abstentions, 5 voix pour et une contre, de voter les taux d'imposition suivants :

- *Taxe foncière (bâti)* 36.20
- *Taxe foncière (non bâti)* 32.37

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Le Maire rend compte du résultat de l'exercice 2020 aux membres du Conseil Municipal. Ces résultats communiqués par le receveur municipal font apparaître :

- *dans la section de fonctionnement, un excédent de 32 764.03 €*
- *dans la section d'investissement, un déficit de 38 750.97 €*

Le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- *Report à nouveau déficit d'investissement (compte 001) : 38 750.97 € soit un résultat de clôture 2020 de 138 210.02 €*
- *Report à nouveau excédent de fonctionnement (compte 002) : 32 764.03 € soit un résultat de clôture 2020 de 318 472.35 €*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

✓ **Présentation et vote du budget primitif 2021**

Après présentation du budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 727 177.73 € et en dépenses et recettes d'investissement à 430 504.47 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce budget.

✓ **Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 22 heures 10.